

BOURSES JEUNES

Vous avez une passion, une vocation dans des domaines des arts et la culture, l'environnement, l'humanitaire, le voyage, la citoyenneté, le sport etc.

Vous souhaitez réaliser un projet seul ou en groupe ?

Les communes de Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, St Sulpice, Vimines, les communes du SICSAL (Barby, Bassens, Curienne, La Thuile, St Alban Leysse, St Jean d'Arvey, Thoiry, Vérel-Pragondran) vous soutiennent dans vos envies et initiatives à travers le dispositif de Bourses Jeunes.

L'AQCV est coordinateur du dispositif.

LES CRITERES DE RECEVABILITE

- Avoir un projet, seul ou en groupe, **en autonomie**.
- Seront privilégiés les projets tournés vers les autres.
- Les jeunes s'engagent à partager leurs expériences auprès d'autres jeunes.
- Habiter dans l'une des communes partenaires du dispositif
- Avoir entre **16 et 25 ans**.
- Possibilité que le projet soit porté par une association de moins d'un an dont les forces vives sont des jeunes.
- Etre obligatoirement accompagné par le référent de votre commune ou de votre choix (ci-joint contact des structures p3).
- Présentation du projet devant un jury.
- Faire un « retour » dans l'une des communes du dispositif.
- Les cofinancements sont obligatoires (autofinancement, subventions, mécénat, sponsors...)
- Chaque jeune peut bénéficier une seule fois d'une aide par type de projet.

LES TYPES DE PROJETS FINANCES

- **Coup de pouce Session de formation générale BAFA, BAFD 17/21 ans**
- **Aides aux vacances en autonomie 16/18 ans.**
- **Aides aux projets 16/25 ans** : citoyenneté, culture, découverte, sport, solidarité locale ou internationale... Les projets de pré professionnalisation sont acceptés (ex : première création d'un spectacle professionnel).

Ne sont pas financés :

Les projets d'associations existant depuis plus d'un an, les projets professionnels ainsi que les projets de stages étudiants ; les projets à l'initiative d'une structure éducative de loisirs tel que les centre de loisirs, MJC, clubs sportifs.

ATTRIBUTION du coup de pouce session de formation générale BAFA, BAFD

▪ **Uniquement s'il n'y pas d'aide de la Caisse d'Allocation Familiale ou de la Région**

▪ **Le montant** maximum est de 100 €.

▪ **Les conditions du retour**

En échange de l'attribution du coup de pouce, une journée d'implication bénévole dans une structure associative (animation, culture, sport etc.) de la commune de résidence est demandée.

ATTRIBUTION De l'aide aux vacances en autonomie et aides aux projets

▪ **Les montants** maximum alloués

L'Aide aux vacances autonomes est attribuée aussi en fonction du nombre de participants.

Nombre de jeunes	Montant maximum
1	200 €
2	350 €
3	500 €

L'Aide aux projets attribuée est au maximum de 1000 euros par projet.

▪ **Les conditions**

- Le montant de la bourse ne pourra pas excéder plus de 50 % budget global hors matériel (de plus de 150 euros l'unité) et hors transport aérien.
- 75% du montant de la bourse attribuée sont versés à l'issue de la présentation devant le jury. Les 25% restant seront versés après la réalisation du retour.

▪ Les conditions du retour/de la valorisation

- Présentation sous une forme libre (diaporama, spectacle, exposition, concert, dans une école, dans une maison de retraite, dans le cadre d'une manifestation existante etc.)
- Le retour doit être présenté de préférence dans la commune dont est issu le jeune, dans un délai maximum de 3 mois après la réalisation du projet.
- En plus de ce retour devant le public, le jeune porteur de projet s'engage à participer à une soirée festive avec l'ensemble des lauréats et des animateurs qui ont accompagné les projets (dates et lieu à communiquer).

▪ La communication du retour

- 15 jours avant la présentation du retour, envoyer une invitation à tous les membres du jury. *La liste des contacts est disponible à l'AQCV.*
- Les logos des communes devront apparaître sur les outils de communication concernant l'évènement du retour.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque jeune doit fournir, en annexe du dossier :

- o Une **autorisation parentale** (pour les mineurs seulement)
- o Une **décharge de responsabilité** vis-à-vis du dispositif (pour les mineurs seulement)
- o Une **attestation de domicile**
- o Une **attestation de la structure** qui accueillera le retour.

Les éléments du dossier (10 pages maximum)

o Titre

o **Présentation du groupe** : présenter rapidement chaque jeune, ses études, son âge, sa commune de résidence, ses passions.

o **Origine du projet** : comment est-il né ?

o **Objectifs et critères d'évaluation** : pourquoi ce projet, la démarche, les valeurs défendues, quels moyens on se donne pour atteindre ses objectifs.

o **Déroulement** : contenu, les activités, organisation du projet en lien avec les objectifs.

o **Présentation du retour** : le lieu, sous quelle forme, à quel moment.

o **Budget** : Présentation des dépenses et des recettes : elles doivent être équilibrées. Ne pas oublier d'intégrer les dépenses relatives à la réalisation du retour.

DEPÔT DE DOSSIER

- Date de dépôt des dossiers entre 15j et 1 mois avant celle du jury.

DEROULEMENT DU JURY

Le passage devant le jury dure une vingtaine de minutes et se déroule de la manière suivante :

o Présentation des membres du jury puis du groupe de jeunes

o Présentation du projet et de ses composantes
(Motivations, objectifs, déroulement, budget, retour)

o Questions du Jury

o Une fois la présentation faite et les réponses apportées aux questions du Jury, celui-ci délibère.

Les montants attribués pour la Bourse Jeune sont communiqués le lendemain aux membres du groupe en téléphonant à l'AQCV, puis confirmé par écrit.

Lors de la présentation orale du projet, le jury est attentif à la motivation, la qualité du retour, l'intérêt général du projet, son originalité, l'implication et l'autonomie des jeunes et leurs parcours.
